



Compte rendu CGT du CHSCT Ministériel du 20 mars 2019

Représentants CGT : Fabrice Brucker, Thierry Pialla, Eric Le Jossec, Joan Chaussade, Isabelle Lepla

présidé par Mme Régine Engström, SG du ministère

Déclaration :

Supprimer les CHSCT, c'est mettre en danger nos conditions de travail

Le gouvernement envisage de supprimer les CHSCT dans la Fonction publique soit en les fusionnant avec les comités techniques (CT), soit en en faisant une formation spécialisée du CT. Il s'agit de dupliquer les ordonnances Macron qui font disparaître les CHSCT dans le secteur privé. L'objectif est clair, alors que les conditions de travail se dégradent dans tous les secteurs avec leurs lots de drames : il s'agit de supprimer ou d'affaiblir tous les acteurs de la prévention, le CHSCT, la médecine de prévention et l'inspection santé sécurité au travail pour tenter de rendre moins visibles les dégâts de l'organisation du travail sur la santé.

Pour la Fonction publique, l'argument officiel est qu'un «chevauchement des compétences » entre CT et CHSCT serait «trop souvent une source de complexité et d'insécurité juridique ». Cet argument revient sur l'origine des CHSCT et la nécessité d'avoir une instance dédiée aux conditions de travail consultée en amont du CT sur les incidences des projets de l'administration sur la santé des agents et leurs conditions de travail. Les deux instances sont complémentaires : l'avis du CHSCT permet une vision concentrée sur les conditions de travail, alors que le CT se prononce au final sur tous les aspects du projet. Supprimer la double consultation revient à minimiser l'importance des problématiques de santé par rapport aux autres enjeux d'un projet.

En réalité, les CHSCT gênent notamment par le biais du droit d'enquête pour accident de service et maladie professionnelle, des demandes d'expertise pour risque grave ou réorganisation ou encore de l'alerte pour danger grave et imminent ! En effet, le CHSCT est l'instance la plus proche du travail réel. Le supprimer c'est vouloir déconnecter une partie du corps militant du travail. Mais pour le gouvernement, le CHSCT est un obstacle, il renvoie constamment nos gouvernants à l'inadéquation du travail prescrit face à la réalité du travail, à l'absurdité des organisations du travail et des politiques menées.

En prévoyant de donner compétence en matière de santé sécurité au travail à des organismes cumulant les missions du CT et du CHSCT, le gouvernement veut noyer ces futures instances sous une masse de sujets à traiter et les déconnecter du travail réel. Elles perdraient de fait leur utilité et donc toute possibilité d'agir pour l'amélioration des conditions de travail de nos collègues.

Point 1 :Approbation des procès-verbaux des séances des CHSCT-M du 16 octobre 2018 et du 27 novembre 2018 (pour avis) ;

Approbation à l'unanimité

Point 2 – Approbation du règlement intérieur du CHSCT-M (pour avis)

Pas de modification du règlement intérieur et des pratiques et donc voté à l'unanimité.

Point 3 – Élection du secrétaire du CHSCT-M

Fabrice Brucker est réélu secrétaire du CHSCT M à l'unanimité.

Point 4 – Formation des membres des CHSCT et du CHSCT-M (pour information)

Pour rappel le décret 82-453 prévoit 5 jours de formation minimum dont 2 au choix des représentants du personnel. De plus, l'administration souhaite que 2 jours de formation soient spécifiquement centrés sur les RPS.

Visites de sites envisagées: DREAL, DIR, DIRM avec une exigence que ces visites montrent les réalités des activités des agents.

Point 5 – Tableaux de suivi des accidents graves, mortels et des suicides imputables au service ou imputabilité en cours d'examen (pour information)

La CGT alerte le CHSCT M sur le mal-être des agents via notamment les suicides d'agents à la DIR A , à la DIR CO et à la DIR MC

Par contre, la CGT s'inquiète de l'obstruction de la DIR A à une demande, à l'unanimité des membres du CHSCT local, de la réalisation d'une expertise pour risque grave suite au suicide d'un agent.

Le recensement du suicide d'un agent de la Dirco en 2018 est enfin pris en compte suite à notre intervention.

Les commissions d'enquête et leurs préconisations sont attendues par les agents.

Enfin, une alerte a été faite sur la lenteur de l'instruction des demandes d'imputabilité des suicides (un an après, la veuve d'un agent attend toujours une réponse ...)

La présence du DGITM est annoncée au prochain CHSCT M sur ce sujet.

Point 6 – Rapport sur la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail au titre de 2017 (pour avis)

Augmentation de 3 % du nombre d'accidents avec une augmentation des accidents de trajet (+76 accidents), stabilité des reconnaissances d'imputabilité au service des maladies professionnelles, + 10 % des arrêts maladies en AC, STC, SCN, difficultés pour recruter des médecins de prévention (seulement 42,5 % des agents sont couverts par la médecine de prévention), des différences marquées sur les taux entre services (un approfondissement est nécessaire pour vérifier les phénomènes sur plusieurs années).

Plans d'action :

- RPS mise à jour des diagnostics et déploiement des plans de prévention

- TMS ; formations PRAP et ergonomie des postes de travail
- risque routier : plan de prévention et retour d'expérience des bonnes pratiques
- risque chimique : traçabilité des CMR
- suite à l'intervention de la CGT, le suivi médical post professionnel des agents ayant été exposés à des CMR est inscrit au plan d'action pour 2019
- gestes de premiers secours : formation PSC1 et sensibilisation

Point 7 – Note aux services sur l'amélioration de la prévention des risques en DIR (pour avis).

Modification de l'instruction du 11 octobre 2013 par ajout de 4 fiches réflexes : Gestion de la coactivité, Dossier d'organisation des dépendances vertes, Étude et améliorations des zones de stationnement, Protocoles d'intervention pour la maintenance d'équipements. Ces démarches sont réalisées en interne aux DIRs.

La CGT souligne l'importance de la valorisation des travaux dans les CHSCT locaux et se félicite que les travaux du groupe de travail aboutissent à un résultat. Une réserve est émise sur la suppression des aires de poids lourds sur certains tronçons de la DIR Est.

La CGT propose de diffuser la fiche établie par la DIR Méditerranée sur l'entretien des relais radio auprès des DREAL et du SCHAPI car elle correspond aussi à des activités en hydrométrie.

La CGT propose la mise au vote d'une motion :

«Les membres du CHSCT M demandent la saisie de l'ANSES afin de procéder à une évaluation de l'exposition des agents du ministère à la pollution de l'air et à ses conséquences sur leur santé » .

CETTE MOTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

La CGT intervient pour interroger le ministère sur l'état d'avancement de l'évaluation de l'exposition à l'amiante des inspecteurs des navires.

M.Clément propose une réunion de présentation des travaux engagés par la DAM.

Commentaires :

La santé et la sécurité des agents ne cessent de se dégrader.

Les causes sont multiples mais trouvent en commun les nombreuses et incessantes réorganisations, les baisses de moyens, les baisses d'effectifs, qui dégradent les conditions de travail. Dans les CHSCT, au CHSCT M, vos représentants CGT agissent par tous les moyens pour dénoncer et s'opposer à ces causes.

De plus, ils agissent pour la protection des agents en rappelant à l'employeur public ses obligations en la matière, notamment sur la mise en œuvre des actions de prévention.

C'est pourquoi le combat contre la suppression des CHSCT et le combat pour le maintien des missions, avec des moyens nécessaires à leur exercice en toute sécurité, est essentiel et indissociable.

Vos représentants CGT au CHSCT M